

### LA CONSOMMATION DU PAIN A DIMINUÉ EN JANVIER 1919

Le rapport de la division du coût de la vie au ministre du Travail dit que le prix moyen fut de 7c la livre.

### COÛT COMPARÉ.

La division du coût de la vie, ministère du Travail, a soumis à l'hon. Gideon D. Robertson, ministre du Travail, le rapport suivant qui indique la production et le coût du pain dans les principales villes et districts du Dominion, tels qu'enregistrés pour le mois de janvier 1919:

Comparée à celle de décembre 1918, la consommation du pain en janvier 1919 a diminué de cinq pour cent. Le coût moyen de la farine a baissé de onze cents par baril.

La production moyenne de pain par baril est restée stationnaire à 266 livres.

Vu le défaut de certains rapports de St-Jean, Québec, Hamilton, London et Edmonton, les tableaux du coût soumis ne sont pas aussi complets que dans l'état pour décembre, et cela explique les différences dans le coût pour les cités.

Le coût moyen dans toute cité ou district est grandement influencé par l'efficacité, la qualité du pain et les conditions de livraisons locales; ces dernières indiquant une large marge de différence selon que le commerce est centralisé ou, dans le cas de nos grandes villes de l'Ouest, répandu sur de vastes superficies.

Une analyse du coût par livre, référant aux districts, indique de légères augmentations dans quatorze, des diminutions dans neuf et aucun changement dans trois.

Le coût moyen pour le Dominion est, pratiquement, de sept cents la livre, soit une légère augmentation d'un treizième de cent par livre, comparé aux chiffres de décembre.

Comparant le coût par baril de farine manufacturée, les chiffres sont comme suit:

	Déc. 1918.	Janv. 1919.
Farine..	\$11 09	\$10 98
Ingrédients..	1 34	1 44
Boulangerie..	1 69	1 72
Livraison..	2 77	2 89
Administration, etc..	1 56	1 55
	\$18 45	\$18 58

### LE GRAIN ENTREPOSÉ DANS LES ÉLEVATEURS

Stocks considérables à Moosejaw, Saskatoon et Calgary.

Le commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg a fait le rapport suivant au sujet du transport du grain:

En entrepôt dans les éleveurs du gouvernement: Moosejaw, 1,590,557 boisseaux; Saskatoon, 1,638,126 boisseaux; Calgary, 1,807,592 boisseaux.

En entrepôt dans les éleveurs du Pacifique-Canadien: 1919, 11,362,400; 1918, 9,805,102 boisseaux.

En entrepôt dans tous les éleveurs sur les bords des lacs, 38,921,725 boisseaux.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918:	Autres grains.	Total.
1918..	104,434,800	30,524,850
1917..	130,455,600	54,533,400
		184,989,000

Le British Shipping Board se prépare à expédier 2,000,000 de pieds d'épinette coupée dans les moulins du nord, Colombie-Britannique, au cours de l'année, par voie du canal de Panama jusqu'en Europe. Le premier chargement sera probablement mis à bord le mois prochain, dit un rapport du commissaire de l'immigration, à Winnipeg.

### ÉTAT GÉNÉRAL INDIQUANT LE COÛT D'UNE LIVRE DE PAIN LIVRÉE AU CONSOMMATEUR EN JANVIER 1919.

	Coût moyen de la farine par baril.	Coût moyen de la farine par liv. de pain.	Coût moyen d'ingrédients par liv. de pain.	Coût moyen de cuisson par liv. de pain.	Coût moyen de livraison par liv. de pain.	Coût moyen administration, etc., par liv. de pain.	Coût moyen total d'une livre de pain.
	\$	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Halifax et Amherst.....	11.39	4.091	.849	.756	.787	.586	7.069
Milford.....	11.50	4.238	.857	.834	.835	.609	7.373
Montréal, groupe n° 1.....	11.28	4.236	.514	.664	1.400	.746	7.560
Montréal, groupe n° 2.....	11.17	4.461	.354	.519	.853	.482	6.667
St-Hyacinthe.....	11.38	4.524	.255	.965	.649	.363	6.756
Cité de Québec.....	11.13	4.342	.332	.742	.707	.578	6.701
Ottawa et Hull.....	11.13	4.248	.552	.650	.782	.400	6.632
Kingston, Peterboro, Brockville..	11.31	4.558	.464	.597	.531	.601	6.751
Pembroke.....	11.19	4.300	.288	.788	.622	.262	6.266
Sudbury et New-Liskeard.....	11.32	4.370	.415	.697	.333	.710	6.525
Barrie et Collingwood.....	11.04	4.297	.338	.668	.704	.478	6.485
Toronto.....	11.05	4.108	.552	.591	1.109	.561	6.921
Hamilton.....	11.17	4.305	.606	.578	.875	.562	6.926
Brantford.....	11.16	4.078	.539	.620	.879	.484	6.600
Niagara Falls et St. Catharines..	11.04	4.234	.488	.577	.825	.579	6.703
Stratford et Woodstock.....	10.97	4.136	.396	.648	.610	.553	6.341
London.....	10.21	3.904	.540	.448	1.160	.398	6.450
Sandwich.....	11.29	4.030	.596	.493	.813	.583	6.515
Guelph, Windsor, Sarnia.....	10.85	4.057	.582	.645	.828	.511	6.623
Port Arthur et Fort William.....	10.29	3.913	.421	.909	.720	.727	6.696
Winnipeg.....	10.42	3.959	.589	.665	1.095	.582	6.890
Brandon.....	10.33	3.815	.254	.483	.630	.899	6.981
Lethbridge.....	10.24	3.771	.549	.972	1.126	.550	6.968
Edmonton et Edmonton-Sud.....	10.20	3.863	.450	.862	.812	.577	6.624
Calgary.....	9.91	3.710	.682	.823	1.482	.523	7.220
Vancouver, Victoria et New-Westminster.....	10.75	4.002	.506	.790	1.252	.550	7.100
Moyenne du Dominion....	10.98	4.129	.543	.648	1.090	.585	6.995

### GRANDE ACTIVITÉ EN PERSPECTIVE POUR LE COMMERCE CANADIEN.

[Suite de la page 1.]

nombre considérable de marchands se tiennent sur la réserve dans l'espoir qu'il se produira une baisse générale. Le traité de paix n'est pas encore signé et bien des mois s'écouleront sans doute avant qu'on puisse s'attendre à une reprise quelconque des conditions normales en Europe; il n'y a donc aucun indice qui puisse justifier cette espérance en une baisse des prix.

D'après les rapports jusqu'ici reçus par la commission, il appert que les producteurs sur le littoral atlantique sont en état de remplir de fortes commandes pour morue ou harengs ouverts de choix à des prix vraiment raisonnables; les encaqueurs du Nouveau-Brunswick ont des quantités de petits harengs préparés comme "sardines" et, sur le marché de la Colombie-Britannique, il y a une quantité de saumon et de boitte à la disposition des pêcheurs.

On peut aujourd'hui même fournir de la farine de blé en quantités illimitées à des prix favorables aux acheteurs et dans les entrepôts du Dominion il y a des stocks considérables de farine d'avoine et d'avoine roulée, aussi bien que des légumes séchés en conserve. Avant la guerre, le Canada importait régulièrement de grandes quantités de fèves de toutes sortes, mais vu la production domestique extraordinaire de l'année dernière, nous en avons maintenant quelque deux millions et demi de boisseaux pour l'exportation.

#### PERMIS D'EXPORTATION.

Tous les pouvoirs et fonctions se rapportant aux permis d'exportation

de tous produits du Canada, antérieurement confiés à la Commission du commerce de guerre et au Bureau canadien des vivres, ont été transférés par arrêté en conseil à la Commission canadienne du commerce. Les proclamations concernant le commerce avec l'ennemi sont encore en pleine vigueur.

Un câblogramme de la Mission canadienne à Londres, annonce qu'en dépit de certaines ordonnances du British Army Council, le cuir du Canada peut être importé en Grande-Bretagne sous le régime de la licence générale.

Un nouveau règlement permet de reprendre l'exportation de pâte à papier au Mexique. Les articles suivants ont été ajoutés à la liste des marchandises qu'on ne saurait exporter par un simple endossement d'une déclaration d'exportation par l'expéditeur: Ecorce de quinquina et produits; quinine et ses composés; cocaïne; opium; gomme d'opium et ses produits.

On vient de recevoir aux bureaux d'Ottawa la liste consolidée adoptée par les gouvernements associés des marchandises qui peuvent être exportées sans une licence ou garantie contre leur réexportation de pays neutres. Elle définit, en deux cents classifications, les exportations permises à ces pays neutres et à destination de pays ennemis avec lesquels un certain commerce est permis. On assure que, dans ces cas particuliers, la garantie contre la réexportation ne sera pas requise. Les classifications principales comprennent:

### LES CORPS DES SOLDATS MORTS EN SIBÉRIE

Le gouvernement veut les faire transporter au Canada aux frais du pays, si possible.

#### MESURES DE LA MILICE.

Le gouvernement a décidé de prendre les dispositions nécessaires pour rapporter au Canada, à moins d'impossibilité, les restes mortels de tous les membres du corps canadien servant en Sibérie. Dans les cas où il ne sera pas possible de renvoyer les corps, on a pris, sur la recommandation du ministre de la Milice, des mesures pour établir un cimetière canadien en Sibérie. L'autorisation nécessaire a été accordée par un arrêté en conseil passé le 20 mars, comme suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, en date du 6 mars 1919, du ministre de la Milice et de la Défense, disant, au sujet des forces canadiennes actuellement en service en Sibérie, qu'il y aura probablement de grandes difficultés à entretenir convenablement les tombes des membres de ces forces qui y seront morts, vu les conditions incertaines actuelles on qui peuvent y exister d'ici à quelque temps, et de plus que les parents de ces défunts n'auront que peu ou point d'occasions de visiter ces tombes, comme ils auraient pu le faire si ces restes avaient été enterrés en Europe.

On considère donc désirable que, dans tous les cas où cela sera praticable, des dispositions soient prises pour le transport au Canada des corps de tous les membres des forces canadiennes servant actuellement ou qui serviront plus tard en Sibérie, et qui sont morts en service, et que ces corps soient livrés au plus proche parent pour enterrement, ou si le plus proche parent ne réside pas au Canada, sous la direction du ministère de la Milice et de la Défense.

En conséquence, le ministre recommande qu'autorisation soit accordée pour le transport au Canada, aux frais du public, des corps de tous les membres du C.E.C. qui sont morts ou qui pourraient mourir à l'avenir durant le service en Sibérie, dans les cas où tel transport est praticable, et que pour les dépenses de funérailles et d'enterrement telles allocations soient payées tant qu'elles seront en force au fur et à mesure que requises.

En conséquence, le ministre recommande de plus qu'en vue d'assurer l'enterrement convenable de ces corps qu'on considérera impraticable de transporter au Canada, autorisation soit accordée pour acquérir, aux frais publics, un terrain convenable en Sibérie pour l'enterrement de tels corps, et que le G.O.C., corps expéditionnaire canadien en Sibérie, soit autorisé à encourir les dépenses nécessaires pour faire convenablement marquer, photographier, enregistrer et entretenir lesdites tombes.

Le comité appuie les recommandations ci-dessus et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

livres, brosses, casquettes, porcelaine, verre, coutellerie, drogues, poterie, articles de fantaisie, fourrures préparées ou manufacturées, quincaillerie de construction, chapeaux, meubles et articles de ménage, certaines manufactures de fer et d'acier, articles en cuir, meubles de bureau, pianos, articles sanitaires, préparations de toilette, articles en bois pour tourneurs et clavigraphes.

Toute demande d'informations peut être adressée à la Commission canadienne du commerce, Ottawa.